



United Nations Environment Programme



Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.43/INF.6
22 décembre 1982

Original: FRANCAIS

Troisième réunion des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs.

Dubrovnik, 28 février - 4 mars 1983

ACTION MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION

Note du secrétariat

1. Le secrétariat attire la décision de la Réunion sur la décision prise par la Conférence Inter-municipal pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, tenue à Barcelone, 27-29 novembre 1981, de créer un secrétariat Inter-municipal pour la protection de la Méditerranée ayant son siège à Barcelone. Un protocole de constitution de ce secrétariat a été signé le 26 mars 1982 entre la Mairie de Barcelone et l'Union des Villes de la Méditerranée. Une note présentant les objectifs du secrétariat, son programme de travail et offre de services, ainsi que son organisation est reproduite ci-dessuite.
2. Les activités proposées se placent dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée et ont pour but déclaré d'accomplir les accords internationaux existants. Le plan d'action vise, notamment, "le développement et l'application de techniques rationnelles du point de vue de l'économie, de l'écologie et de la santé, dans divers domaines tels que:
 - (i) le traitement, l'utilisation et l'élimination dans de bonnes conditions des déchets d'origine domestique et industrielle issus des diverses activités humaines; et
 - (ii) l'utilisation optimale et le recyclage de l'eau douce;".
3. Dans plusieurs pays, des laboratoires municipaux prendront part au programme de surveillance continue (MED POL - PHASE II) dans le cadre du programme national de surveillance.
4. Il est suggéré que la réunion prenne note avec satisfaction de la création à Barcelone du secrétariat Inter-municipal pour la protection de la Méditerranée, exprime le souhait que les municipalités mobilisent leur capacité technique et financière pour la protection de la Méditerranée, et autorisent le Co-ordinateur à co-opérer avec le secrétariat Inter-municipal dans le cadre du Plan d'action.



Secretariat per a la Protecció de la Mediterrània

Passeig de Circumval·lació, 1 Barcelona-3 Espanya Tel. (93) 319 43 50

INTRODUCTION

The General Assembly of the International Conference Against Pollution of the Mediterranean Sea, reunited in Barcelona in November 1981, approved the following conclusions :

1 Once again the need for unifying criteria referring to legislation, sanitation, technology and analytic techniques has been put forth. Since there already exist international agreements in this sense, they must be fulfilled.

2 As it has been outlined during the Conference, experiences interchange between all mediterranean cities has proved to be very positive. As a result, its continuity should be implemented.

3 Every action for environmental protection should be provided with a management system so as to control its operation and its influence upon the receiving media. Along the whole action, local and natural factors must be put to use, and investments in facilities, exploitation and operating management must be foreseen and provided for.

4 The lack of hydraulic and energetic resources in some mediterranean areas and especially in its islands, calls for taking measures which aim to water recuperation, to energy saving and to the encouraging of research in this field.

5 Possible situations of ecologic emergency in the Mediterranean Sea, and especially near coastal cities claim for the undertaking of effective measures to achieve coherent and rapid solutions.

INTRODUCTION

L'Assemblée Générale de la Conférence Intercommunale contre la Pollution de la Méditerranée, réunie à Barcelone le novembre 1981, approuvait les conclusions suivantes :

1 Une fois de plus, on a mis en évidence la nécessité d'unifier les critères, soit relatifs à la législation, de technologie d'épuration ou d'homologation des techniques analytiques. Lorsqu'il existent des accords internationaux au respect, il faut les accomplir.

2 Au cours de cette Conférence a été manifestée l'importance de l'échange d'expériences entre toutes les villes de la Méditerranée et la nécessité de les encourager.

3 Toute action de protection de l'environnement a besoin d'un système pour contrôler son fonctionnement et sa repercussion sur le milieu récepteur. Pendant toutes ces actions il convient d'exploiter les facteurs locaux et naturels, ainsi que prévoir et assumer les dépenses d'installation, exploitation et vigilance.

4 La manque de ressources hydrauliques et énergétiques en quelques zones de la Méditerranée, et surtout dans les îles, conseille l'adoption de mesures dirigées à la récupération des eaux et à l'épargne d'énergie, au développement des techniques appropriées et à l'encouragement de la recherche dans ce domaine.

5 Les situations potentiels d'urgence écologique dans la Méditerranée et spécialement, près des côtes des villes du littoral, demandent l'adoption, dans ces municipalités de mesures pour une réponse coordonnée, solidaire et ponctuelle.

6 Obligation to contribute to the fight against pollution must be assumed by everyone, and those who pollute the more be the ones who to a major extent contribute.

7 Planning environmental actions demands for territorial boundaries as wide as possible, though in fact, the undertaking of these actions is often direct responsibility of the municipalities. International organizations' activities should be related to municipal ones, the latter being technically, politically and financially reinforced; emphasis has been given to the participation of municipal representatives, through governmental structures, in international organizations.

8 The importance of the presented problems largely justifies the creation of a permanent organism which would gather, coordinate and diffuse environmental actions in the Mediterranean cities.

In order to accomplish the 8th conclusion, the City of Barcelona was proposed as headquarters of the "Secretariat for the Protection of the Mediterranean Sea" which was accepted by the Mayor of Barcelona and ratified by the Assembly.

The last 26th march, the Protocole of constitution of the above Secretariat was subscribed in Barcelona between the "Union of Mediterranean Towns" and the City Hall of Barcelona.

AIMS OF THE SECRETARIAT

Protection of the Mediterranean Sea from the point of view of Local Administration.

Systematic information between municipalities of the mediterranean basin on such subjects as improvement, prevention, control and fight against pollution.

Knowledge of mediterranean shores' pollution level and of measures adopted in order to prevent and control it.

Management of documental, technical, financial and educational assistance on pollution problems, for the municipalities that ask for it.

6 Il faut que tous assumons l'obligation de contribuer à la lutte contre la pollution, et que ces qui plus contaminent soient ces qui plus contribuent.

7 La planification des actions ambiantes demande un secteur territorial le plus extense possible, mais la réalisation de ces actions concretes rétombe fréquemment sur les Municipalités. Il faut coordiner l'action des organismes internationaux avec les activités municipales, en encourageant techniquement, politiquement et financièrement ces dernières; on étudie spécialement la participation des représentants des municipalités à travers des structures gouvernementales dans les organismes internationaux.

8 L'importance du problème posé, justifie la création d'un organisme permanent qui doit rassembler, coordiner et diffuser les actions environnementales dans les villes de la Méditerranée.

Pour l'accomplissement de la 8^e conclusion on a proposé la Ville de Barcelone comme siège du "Sécretariat pour la Protection de la Méditerranée"; cette proposition fut acceptée par le Maire de Barcelone et ratifiée par l'Assemblée.

Le 26 mars 1982, la Mairie de Barcelone et l'Union des Villes de la Méditerranée ont signé le Protocole de constitution de ce Secrétariat pour la Protection de la Méditerranée.

OBJECTIFS DU SECRETARIAT

Protection de la Méditerranée dès le point de vue de l'Administration Locale.

Information régulière entre les municipalités du bassin méditerranéen relative à l'amélioration, prévention, contrôle et lutte contre la pollution.

Tâche de connaissance et enquête sur l'état de la pollution des côtes méditerranéenne et des mesures prises pour la prévention et contrôle.

Faire des gestions pour donner des aides documentaires, techniques, financières et de formation sur les problèmes de pollution aux municipes qui la demandent.

WORKING PROGRAM AND OFFER OF SERVICES

- 1 EDITION of an Information Bulletin, which will be a regular information vehicle and a mean of mutual knowledge between all towns. This Bulletin will be supported by a correspondents' network system from several municipalities of the Mediterranean Sea.
- 2 CARRYING OUT the inquiring task already started on the occasion of the Conference against Pollution of the Mediterranean Sea held in Barcelona in November 1981. Through these inquiries, information on wastewater discharges and of treatment systems used can be obtained.
- 3 TO GIVE information and documentation to municipalities that ask for it about : legislation, management, technical aspects, costs and financing.
- 4 TO PROMOTE contacts between municipalities with similar characteristics so as to make possible mutual collaboration and assistance for the solving of environmental problems from municipal experiences already carried out.
- 5 MANAGEMENT of technical assistance to municipalities that ask the Secretariat.
- 6 MANAGEMENT of financial assistance for environmental problems solution.
- 7 ORGANIZING educational and recycling systems on definite sanitation systems, in case of municipal demands in this sense.
- 8 PARTICIPATING in international organisms meetings and dealing before them cooperation and assistance with mediterranean municipalities.

June 1982

PROGRAMME DE TRAVAIL ET OFFRE DE SERVICES

- 1 EDITER un Bulletin qui sera le véhicule régulier d'information et connaissance mutuelle entre les municipalités. Le Bulletin aura le support d'un réseau de collaborateurs des diverses municipalités de la Méditerranée.
- 2 SUIVRE la tâche d'enquête déjà initiée lors de la Conférence contre la Pollution de la Méditerranée tenue à Barcelone le novembre 1981. Au travers de cette enquête on peut avoir information sur les décharges d'eaux résiduaires et des systèmes d'épuration des différentes municipalités.
- 3 DONNER information et documentation aux munes qui la demandent sur : législation, gestion, questions techniques, coût et financement.
- 4 FACILITER les contacts entre les municipalités avec caractéristiques similaires à la fin d'encourager la collaboration mutuelle et l'aide pour résoudre problèmes de l'environnement en partant d'expériences municipales réalisées.
- 5 FAIRE les gestions pour donner assistance technique aux Munes qui la sollicitent.
- 6 FAIRE gestions pour donner assistance financière pour la solution des problèmes de l'environnement.
- 7 ORGANISER systèmes de formation et recyclage de techniques concrètes d'assainissement s'il se présentent demandes à cet égard.
- 8 PARTICIPER aux réunions d'organismes internationaux de Protection de l'Environnement et faire gestions, devant ces organismes, pour la coopération et assistance avec les municipalités de la Méditerranée.

Juin 1982

SECRETARIAT ORGANIZATION

President : Sr. Lluís Reverter
Vicepresident : Sr. Jean Guyot
Director : Dr. Josep Martí
Technical Secretary : Dr. Enric Aulí
Intermunicipal Relations : Dr. Ramón Folch

Technical Assesor Committee

Sr. J. Albaigés
Sr. M. Casimir
Sr. R. Folch
Sr. J. Pérès
Sr. J. Portier

Mailing address :

Secretariat per a la Protecció de la
Mediterrània

Director : Dr. Josep Martí
Passeig de la Circumval.lació, núm. 1
Barcelona - 3 (Spain)
Telephone : 319 43 50
TELEX : 54519

ORGANISATION DU SECRETARIAT

Président : Sr. Lluís Reverter
Viceprésident : Sr. Jean Guyot
Directeur : Dr. Josep Martí
Secrétaire Technic : Dr. Enric Aulí
Relations Intermunicipales : Dr. Ramón Folch

Comité Technic Assesseur

Sr. J. Albaigés
Sr. M. Casimir
Sr. R. Folch
Sr. J. Pérès
Sr. J. Portier

Adresse :

Secretariat per a la Protecció de la
Mediterrània

Director : Dr. Josep Martí
Passeig de la Circumval.lació, núm. 1
Barcelona - 3 (ESPAGNE)
Téléphone : 319 43 50
TELEX : 54519